

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline MAGLICA	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Billy CHRETIEN	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Madame Mélanie FORTIER
Madame Nadjoua BELHADEF		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
 Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
 Madame Isabelle PIERREY-ROUGET pouvoir à Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
 Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
 Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
 Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : CULTURE

Conservatoire à Rayonnement Régional - École élémentaire Voltaire de Dijon - Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Depuis de nombreuses années, la Ville de Dijon, à travers son Conservatoire à Rayonnement Régional et en partenariat avec l'Éducation Nationale, propose un dispositif de classes à horaires aménagés musique (CHAM) au sein de l'école élémentaire Voltaire.

Ce dispositif permet à des élèves, motivés par l'apprentissage de la musique, de bénéficier sur le temps scolaire, d'une formation spécifique en complémentarité avec leur formation scolaire. Il vise à favoriser l'équilibre entre activité scolaire et extra scolaire des élèves, le développement de capacités artistiques, leur sensibilité culturelle ainsi que l'ouverture à l'expression artistique.

Ouvert à tous les élèves sans condition de niveau musical préalable, ce parcours garantit une égalité d'accès à l'enseignement artistique et s'inscrit dans une démarche de démocratisation culturelle. Il repose sur une étroite collaboration entre le CRR, l'École Voltaire et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or (DSDEN).

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale) afin de définir les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges, en application d'un arrêté ministériel du 31 juillet 2002.

C'est ainsi que des classes à horaires aménagés de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont été créées par la Ville et l'Inspection Académique de la Côte d'Or à l'école élémentaire Voltaire. L'enseignement artistique est dispensé aux élèves par des enseignants du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon (66 élèves en 2025-2026).

Il est proposé de reconduire le dispositif avec la signature d'une nouvelle convention fixant l'organisation des CHAM de l'école Voltaire, pour une durée de 3 années scolaires. Celle-ci précise les modalités de fonctionnement entre les deux structures, les contenus et volumes horaires des enseignements artistiques, la procédure d'admission des élèves, les modalités d'affectation et de communication des résultats, l'évaluation, le suivi, la surveillance des élèves ainsi que la commission de suivi de la scolarité en CHAM.

Cette nouvelle convention comporte, entre autres, une mise à jour des textes législatifs de référence. Elle reprecise également la composition des instances de recrutement et de suivi des élèves.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or annexé au rapport, et d'autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

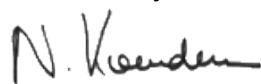
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Monteiro', written in a cursive style.

Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Koenders', written in a cursive style.